

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DFA 64 Prise de participation de la SEMPARISEINE au capital de la société par actions simplifiée (SAS) OASIS MONTPARNASSE.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1521-1 et L. 1524-5 ;

Vu les statuts de la SEMPARISEINE et notamment l'article 20 ;

Vu la délibération en date du 8, 9 et 10 juillet 2019 par lequel Madame la Maire de Paris désigne le lauréat de l'appel à Projets Urbains Innovants Appel à projets urbains « Réinventer Paris – les dessous de Paris » sur le site du Musée de la Libération, 23 allée de la 2ème Division Blindée (Paris 14e et 15e) ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver la prise de participation de la SEMPARISEINE au capital de la société par actions simplifiée (SAS) OASIS MONTPARNASSE et d'autoriser les représentants du Conseil de Paris au Conseil d'administration à approuver les décisions nécessaires à cette prise de participation et à la création de cette SAS ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris autorise la prise de participation de la SEMPARISEINE dans la société OASIS MONTPARNASSE à hauteur de 49,5% du capital social, soit un montant de 990 €.

Article 2 : Le Conseil de Paris autorise ses représentants au sein du Conseil d'Administration de la SEMPARISEINE à approuver les décisions nécessaires à cette prise de participation et à la création de cette SAS.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO